

Mesdames et messieurs les recteurs,

Hier soir, dans sa déclaration, le Premier ministre a indiqué combien la santé des Français est la priorité du gouvernement. Face à l'accélération de la diffusion du virus, Edouard Philippe a annoncé une série de mesures strictes pour les semaines qui viennent.

Selon ses propres mots, il s'agit de « limiter les déplacements, les réunions, les contacts. Cela doit évidemment s'appliquer dans les entreprises et les administrations qui doivent dès lundi engager une action massive d'organisation du télétravail pour permettre à tous de rester à domicile ».

Au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, en tant qu'employeur, notre priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels. Les consignes sont donc claires :

- les déplacements, les réunions, les contacts doivent être limités ;
- le télétravail doit être prioritairement utilisé, partout où cela est possible et sous réserve bien entendu du maintien de la continuité des fonctions essentielles dans chaque service ;
- pour les personnels les plus fragiles face au virus, le travail ne doit plus être exercé en présentiel conformément aux consignes qui vous ont déjà été diffusées. Si le télétravail n'est pas possible en raison de la nature des fonctions de l'agent, une autorisation exceptionnelle d'absence doit être accordée. La liste des personnes les plus exposées est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

Ces consignes valent pour l'ensemble de vos services académiques.

Elles s'appliquent aussi à l'ensemble des écoles et des établissements. Elles doivent s'articuler avec deux impératifs :

- la continuité administrative et pédagogique ;
- l'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants sans autre solution de garde.

Dans les écoles et les établissements, seuls les personnels absolument nécessaires seront présents et seules les réunions indispensables pourront avoir lieu. Les autres réunions doivent être reportées ou réalisées par audio ou visio-conférence. Il s'agit notamment des conseils de classe, des conseils d'administration, des conseils d'école ainsi que les réunions nécessaires à l'organisation de la continuité pédagogique. La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance, via le bouquet d'outils numériques sécurisés (Cned, ENT, logiciels de vie scolaire) et sous format papier si les familles ne disposent pas d'un matériel informatique adéquat.

L'ensemble de ces consignes seront transmises dès aujourd'hui aux chefs d'établissement, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux directeurs d'école. Les organisations syndicales doivent recevoir les mêmes informations.

Lundi, les seuls personnels présents dans les établissements seront donc ceux dont la présence est indispensable notamment pour l'ouverture et la sécurité des locaux, l'information des familles et des élèves et pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde.

Ce service d'accueil, destiné exclusivement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, est un dispositif exceptionnel. Pour organiser cet accueil, seuls les personnels volontaires devront dans la mesure du possible être mobilisés. Les personnels fragiles face au virus ne peuvent pas participer à cet accueil. Cet accueil doit être réalisé dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations sanitaires, à savoir :

- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche et ceux qui étaient fermés dans les clusters ;
- la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique pour les personnels ;
- l'accueil pour des groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

Les consignes du Premier ministre nous conduisent également à revoir notre position sur les concours et les examens. Pour tenir compte des difficultés de transports et d'hébergement dans le constant souci de ne pas léser les candidats, avec Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons décidé du report des examens nationaux et des concours pour ces trois prochaines semaines. Leur reprogrammation se fera dans les délais les plus courts possibles en fonction de l'évolution de la situation. Le calendrier de Parcoursup reste inchangé à ce stade.

Ils sont reportés jusqu'à nouvel ordre, y compris pour ceux qui devaient avoir lieu demain lundi.

Je vous remercie pour le travail que vous accomplissez au service des Français. Les cellules d'appels et d'écoute que vous mettez en place dans toutes vos académies sont importantes pour accompagner les familles. D'une manière générale, le lien entre l'École et les familles doit être maintenu par téléphone ou voie électronique.

Dans la situation que nous traversons, il est important de redoubler de solidarité et de bienveillance.

Il est essentiel d'adapter nos organisations, nos gestes professionnels et nos comportements en adoptant systématiquement les gestes barrières. Je sais que je peux compter sur votre engagement pour assurer la protection de nos personnels et la continuité pédagogique, garantie d'un retour serein à un fonctionnement plus ordinaire, dès l'issue de cette crise sanitaire.

Avec toute ma confiance.

Jean-Michel BLANQUER